



PREFET DE LA REGION LIMOUSIN



Limoges, le 05/06/2013

Assises de l'installation BILAN de la Concertation Régionale en Limousin

Groupe de travail 1 : POLITIQUE DE L'INSTALLATION : Cibles, aides, gouvernance.

Voir présentation rapide du contexte faite par la CRAL, annexe 1 (fichier joint "annexe1_inst°Trans°enLimousin_Etatdeslieux_mai2013.pdf").

1. Cibles : Qui veut on aider en Limousin ?

1.1. Quels critères d'éligibilité des aides ?

Quels sont les freins à l'accès aux aides à l'installation identifiés dans votre région (âge, revenu, types de productions...) ? Quelles devraient être les publics cibles des aides à l'installation ?

Cibles les plus larges possibles : Aider à l'installation de tous types de candidats, cadres familiaux, hors cadres familiaux, installations progressives, pluriactifs, reconversions, ...

Les freins à l'accès aux aides / les propositions :

L'âge : limite de 40 ans trop basse, remonter cette limite d'âge, nouvelle limite à définir car l'aide publique doit être amortie sur une certaine durée avant la transmission de l'exploitation.

Niveau de formation:

L'acquisition d'un niveau formation et d'un diplôme est nécessaire. Ce n'est pas un véritable frein, cependant :

- introduire plus de souplesse : rendre possible l'acquisition progressive des compétences ;
- communiquer sur la possibilité d'obtenir le niveau de diplôme dans le cadre du PPP;
- dans le cas d'installations de jeunes dans le cadre familial, imposer des stages dans des structures différentes;
- insister sur la nécessité d'acquérir de l'expérience et de la pratique en plus du diplôme.

Quelles évolutions apporter aux dispositifs permettant d'apprécier la viabilité économique des projets ?

Le PDE :

Il est nécessaire pour sécuriser l'installation.

Il apparaît comme trop administratif, trop rigide. Il est souvent réalisé dans l'objectif de satisfaire les conditions pour être validé. Devrait prendre la forme d'un tableau de bord pour piloter l'exploitation dans les années suivant l'installation.

Le projet doit être réalisé par rapport au produit, à la production, par rapport à la notion de marché (produire quoi, comment, pour qui, pour quoi ?).

Doit considérer l'approche économique, mais aussi la « vivabilité » du projet (socialement).

Avancer la prise en compte économique dans le parcours d'installation.

Le PDE doit être fait par le candidat, en fonction de son âge et de son projet, de son environnement. C'est au porteur de projet de défendre son projet devant le banquier.

1.2. Quelles priorités pour les aides ?

Sur la base de quels critères les aides devraient-elles être modulées ?

Comment la modulation devrait-elle être assurée ? A quel échelon territorial devrait-elle être définie ? Quels éléments devraient être prévus dans le cadre national et quels éléments seraient à définir en région ?

Comment encourager l'installation progressive ?

Engagement sur 5 ans pour la DJA, peut souvent être trop court pour une rentabilité économique du projet.
Revenir à 10 ans ?

Rendre possible l'installation progressive

Rendre possible une installation à titre secondaire dans un premier temps, puis une installation à titre principal, en pouvant dépasser les 5 ans, et la limite d'âge des 40 ans.

Problématique des productions cycle long (ex arboriculture) pour lesquelles il n'est pas possible de s'installer sur 5 ans.

Faiblesse du montant des aides :

Les aides DJA, aides à l'investissement, n'ont pas été revalorisées depuis 1981, alors que le capital à investir à l'installation est plus important.

La DJA pourrait être une avance remboursable, pour nourrir l'investissement et avoir un effet levier.

La DJA devrait être affectée aux dépenses de l'exploitation, mais pas forcément à de l'investissement car elle peut servir en trésorerie dans le cas de certaines installations.

L'aide à l'installation pourrait être une dotation de carrière : un capital serait prêté et rendu lors de la cessation de l'activité agricole.

Une aide à la création/reprise d'entreprise agricole pourrait être créée.

2. Les Aides

La politique d'aide à l'installation doit être nationale, les aides régionales et locales contribuent à moduler la politique nationale. Socle national, modulations nationales en fonction d'un zonage territorial (zones de montagne, défavorisées, ...) ou par production, puis modulations régionales ou locales en fonction de critères établis localement en concertation entre Etat, collectivités, profession.

2.1 Aides de l'État

Les deux principales aides de l'État (DJA, prêts bonifiés) sont-elles toujours adaptées aux besoins des jeunes installés ? Faudrait-il les faire évoluer en termes de ciblage ou de modalités ?

Concernant les exonérations fiscales et sociales, faudrait-il les cibler davantage sur certains publics ?

Quelles autres propositions pouvez-vous formuler concernant les aides de l'État cofinancées ou non par le FEADER ?

Les réévaluer en considérant l'évolution du capital à investir pour s'installer.

Instaurer une aide à la création et à la reprise d'entreprise, aide affectée à l'activité agricole.

Trouver des financements démultiplicateurs : bonifications ou avances remboursables pour un effet levier.

Prêts bonifiés devraient permettre de financer de l'achat en copropriété, du matériel d'occasion.

2.2 Programme État-Collectivités, le PIDIL

Compte-tenu des nouveaux enjeux de l'installation, quelles sont les aides PIDIL les plus pertinentes qu'il conviendrait de développer davantage ?

Quelles nouvelles mesures ou améliorations de mesures existantes seraient pertinentes ?

Dans le cadre du PIDIL, comment améliorer la complémentarité des actions de l'État et des Régions ? Quelle articulation avec les PDR (en particulier quelles sont les aides actuelles du PIDIL qui pourraient être intégrées dans le PDR) ?

Assouplir le cadre d'application du PIDIL : pas seulement pour les HCF (hors cadre familial).

PIDIL accessible à tous porteurs de projets.

Doit intégrer le suivi des porteurs de projet après installation.

Maintenir les aides directes aux cédants et propriétaires.

L'aide au bail n'est pas incitative pour que le cédant loue mais il engage le cédant, à conserver mais à faire évoluer.

Inciter aux formules d'installation en société.

Voir comment intégrer les contrats de génération et emplois d'avenir dans le programme PIDIL ; quelle articulation peut être mise en place avec les aides existantes comme adjoint technique, parrainage, ...

PDR : le programme PIDIL devrait être éligible aux crédits européens (FEADER et FSE).

2.3 Aides des collectivités locales

Quelles sont les mesures de soutien à l'installation mises en œuvre par les collectivités locales en dehors du PIDIL et quels sont les publics visés et les conditions d'accès ? Quelles propositions seraient à formuler pour une meilleure efficacité de ces soutiens ?

Quelles mesures pourraient être développées à destination des nouveaux agriculteurs de plus de 40 ans ?

Quels outils nouveaux devraient être développés (par exemple garantie ou cautionnement bancaire) ?

Quelles aides devraient être cofinancées par le FEADER et intégrées dans les PDR ?

2.4 Complémentarité des aides

Comment assurer la mise à disposition d'un panel d'outils organisés et complémentaires les uns par rapport aux autres, regroupant les aides des différents financeurs ?

Quelle communication adaptée pour une meilleure connaissance des aides par les porteurs de projets et les structures chargées de les accompagner ?

2.3 et 2.4:

Aides des collectivités / Complémentarité des aides

Aides des collectivités servent à moduler la politique nationale d'installation en fonction des priorités locales. Essayer de simplifier : règles d'éligibilité communes, guichet unique, bonne communication par le PII, portail internet.

Les aides à développer :

Développer les pépinières d'entreprises, les ateliers relais, les ateliers tremplins.

Mettre en place des systèmes de cautionnements, garanties, avances remboursables.

3. La gouvernance

Une instance nationale dédiée au sujet de l'installation/transmission serait-elle utile? Si oui quelles missions et quelle composition ?

Quelle gouvernance au niveau local ?

Comment renforcer la lisibilité du dispositif d'aide et d'accompagnement pour les porteurs de projet afin de favoriser le développement des projets d'installation et de transmission ?

Comment améliorer la communication sur la politique d'installation et de transmission ? A quel(s) échelon(s) devrait-elle être assurée ?

Confirmez-vous l'utilité d'un outil statistique pour suivre et évaluer les politiques d'installation et de transmission ? Comment l'utilisation de l'observatoire www.installagri.net pourrait-elle être améliorée ?

Cadrage national imposé.

Il existe aujourd'hui dans le cadre du Programme Régional Installation Transmission (PRIT):

- un Comité Stratégique Régional à l'Installation, regroupant Conseil Régional, Conseils Généraux, Chambre Régionale d'Agriculture, et Etat ;

- un COPIL du Programme Régional Installation Transmission, copiloté Etat-Région

Gouvernance qui fonctionne, à maintenir.

Travailler sur une meilleure communication : communication nationale générale sur l'installation, relayée par une communication régionale adaptée au contexte local.

Travailler localement sur une meilleure lisibilité du dispositif d'aides.

Travailler sur un portail internet régional.

Groupe de travail 2 : ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Introduction :

Présentation du parcours à l'installation par la DDT 87.

Présentation des résultats l'étude sociologique réalisée par Marius Chevalier sur commande de la DRAAF. Voir annexe 2-1 (fichier joint "annexe 2-1_etudesocio_presentationGT2assises.pdf").

1. Les structures, leurs missions et leur fonctionnement

Quels publics devraient être accueillis au PII ?

Adhérez-vous au principe que l'accompagnement doit porter sur les trois phases suivantes :

Amont (projet non formalisé), ou phase de pré-installation ;

projet suffisamment mûr pour qu'un PDE et un PPP puissent être élaborés ;

suivi post-installation.

Quelles devraient être les missions du PII à chacune de ces trois phases, au-delà d'accueillir, informer et

orienter ? Comment garantir que ces missions soient assurées dans de bonnes conditions ?

Comment organiser l'accompagnement des porteurs de projet qui n'ont pas accès aux aides individuelles à l'installation ?

Comment optimiser le lien entre le PII et les différentes structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet ? Le PII peut-il jouer un rôle de mise en réseau ?

Quel rôle en particulier devrait être joué par les banques en matière d'accompagnement ?

Quels outils pourraient être développés ou améliorés pour favoriser l'accompagnement ?

Comment devrait être assuré le suivi post-installation ?

Quelles seraient les compétences professionnelles attendues dans les domaines de l'animation et du conseil pour les animateurs et les conseillers des PII et des CEPPP ? Comment voyez-vous l'organisation de ces actions de formation ?

PII et CEPPP doivent être confortés dans leur fonctionnement, en accueillant tous les porteurs de projets, et tous les candidats à l'installation, au plus près des besoins.

Rôle du PII: renseignements préalables, conseils et suivis pendant tout l'accompagnement: les conseillers sont les interlocuteurs privilégiés; rôle important du référent, interlocuteur unique qui dispose d'un réseau, suivis des nouveaux installés. Le suivi post installation est à développer, avec ouverture aux autres structures d'accompagnement. Suivi collectif par le PII.

Les autres structures accueillantes doivent informer les candidats de l'existence du PII et du CEPPP.

Appui national nécessaire pour assurer l'animation des PII.

Idée de mise en place de plateformes d'initiatives locales, avec un référent, comme pour les entreprises (le référent est un entrepreneur).

Proposition de généraliser le parcours d'accompagnement à tous les porteurs de projet, y compris ceux qui ne prétendent pas aux aides.

Certaines formations pourraient regrouper des porteurs de projets et des récemment installés pour favoriser les échanges.

Installation progressive aussi envisagée comme acquisition progressive de la compétence professionnelle, PDE conçu pour atteinte progressive d'un revenu. Question du statut du porteur de projet, nécessaire pour sécuriser le porteur de projet dans son parcours.

Le PDE doit être établi plus tôt dans le parcours, en lien avec les filières qui doivent être davantage impliquées, et avec prise en compte de la commercialisation des produits. Le PDE doit être un document de référence, que le candidat s'approprie pendant et après l'installation.

Les banques doivent considérer le PPP et le PDE comme des garanties de viabilité du projet. Le PDE doit être adapté en conséquence: vraie analyse économique du projet, porté par le candidat à l'installation.

Le suivi technico économique post installation doit être mis en place et obligatoire pour tous les bénéficiaires d'aides.

Proposition de modification du parcours à l'installation: créer un parcours à la cession en parallèle du parcours à l'installation, pour rapprocher les futurs cédants des candidats à l'installation, pour favoriser la transmission et la reprise dans de bonnes conditions, pour faciliter l'accès au foncier. Voir proposition DDT87 en annexe 2-2 (fichier joint: "annexe 2-2_proposition_parcours_transmissionDDT87.pdf"). Consensus de tous les acteurs présents sur cette proposition.

2. Les actions préconisées dans le PPP

Quelles seraient vos propositions pour élargir la liste des actions pouvant entrer dans le PPP ?

Quelles solutions mettre en place pour permettre aux conseillers PPP de préconiser une offre de formation adaptée à la diversité des projets ?

Serait-il pertinent de mutualiser l'éventail de formation au niveau régional ?

S'il fallait revisiter le stage de 21h quelles seraient vos propositions en termes de contenu et de durée ? Ce stage doit-il être suivi par tous les candidats ?

Y a-t-il intérêt à développer certaines actions sous forme collective ? Lesquelles ?

Comment favoriser l'installation progressive à travers les actions préconisées dans le PPP ?

Comment améliorer l'appropriation et la personnalisation du PPP ?

Plus généralement, quelles évolutions du PPP vous semblent souhaitables ?

La formation au travers du CEPPP fonctionne, doit être renforcée.

Si PPP, 90% des agriculteurs installés sont toujours agriculteurs 10 ans après.

L'aspect économique du projet doit être abordé plus tôt dans le parcours, pour permettre au candidat de réfléchir très en amont sur le fonctionnement économique de son système de production. Proposition d'une formation obligatoire.

Nécessité de prendre en compte la dimension sociale dans l'accompagnement, et l'ouverture à l'ensemble des acteurs, pour aboutir à un projet viable mais aussi vivable.

Un vrai statut du porteur de projet en cours d'installation doit être mis en place.

Proposition de créer un parcours à la cession en parallèle du parcours à l'installation, avec entre autre établissement d'un plan de transmission personnalisé en parallèle du plan de professionnalisation personnalisé.

Voir annexe 2-2 (fichier joint "annexe 2-2_proposition_parcours_transmissionDDT87.pdf")

3. La gouvernance du dispositif d'accompagnement

Quel serait le schéma approprié pour la coordination et le suivi des actions d'accompagnement mises en œuvre dans les départements ?

Le niveau régional pourrait-il assurer le pilotage, la cohérence et la mutualisation des actions d'accompagnement réalisées dans les départements ?

Vous paraît-il nécessaire de conserver une gouvernance du dispositif d'accompagnement au niveau départemental ?

Avis exprimés pendant la concertation: Maintien du niveau départemental nécessaire pour coller au plus près des réalités du terrain, des attentes des candidats et des acteurs locaux. Pilotage régional nécessaire pour une vision stratégique, avec mise en oeuvre au niveau départemental. La CDOA reste une instance de décision locale indispensable.

Cependant, le Conseil Régional et la DRAAF privilégient une gouvernance au niveau régional, comprenant notamment la définition d'une stratégie avec l'ensemble des partenaires, l'animation et le suivi de cette politique (gouvernance). Le niveau départemental assurerait l'animation du PII reconnu comme guichet unique, la coordination du réseau d'accompagnateurs et l'instruction des dossiers.

4. Le suivi du dispositif

Quelles informations devraient être transmises à quelle instance et selon quelle périodicité pour assurer la coordination et le suivi des actions d'accompagnement ? En particulier, quelles informations devraient remonter des PII ?

Faut-il, selon vous, un outil harmonisé au niveau national pour le suivi des porteurs de projet depuis leur entrée dans le dispositif PPP jusqu'à la date de leur installation ? Quelle utilisation de cet outil aux niveaux départemental, régional et national ?

5 Mission de service public assurée par les chambres d'agriculture :

Quelles propositions seraient à formuler pour améliorer l'exercice de ces missions?

Parvenir à une séparation des missions de service public et des autres missions, par une réglementation nationale.

Groupe de Travail 3 : LA TRANSMISSION ET L'ACCES AU FONCIER : DES ENJEUX POUR L'INSTALLATION.

1. Accès au foncier

Quelles évolutions réglementaires sont à prévoir pour favoriser l'accès au foncier (contrôle de structures, fermage, portage, urbanisme, taxe pour le maintien de l'agriculture, dispositifs fiscaux....) ?

Les outils existants de portage du foncier (SAFER, GFA, Terre de Liens) sont-ils suffisants pour répondre aux besoins des nouveaux installés, en particulier hors cadre familial ? Quelles propositions d'amélioration de ces outils ou propositions alternatives ? Quels nouveaux dispositifs de portage du foncier ?

Il est nécessaire de pouvoir figer du terrain pour futures installations.

La SAFER Marche Limousin fait un bon travail.

Le stockage est un outil de régulation.

Nécessité d'assouplir les possibilités de stockage du foncier. Le stockage par la SAFER doit être plus actif.

Introduire possibilité de stockage même s'il y a des candidats déclarés par exemple, possibilité de stocker dans l'attente qu'un porteur de projet ait fini son parcours d'installation (possible en Auvergne, pas en Limousin).

Mais stockage par SAFER représente un risque financier pour la SAFER, instaurer une garantie, surtout si stockage de bâti dans le foncier.

Le stockage pourrait être un recours pour préserver la dimension bio de foncier ayant bénéficié d'aides à la conversion.

Avoir possibilité de dissocier le bâti, pour le vendre hors cadre agricole.

Besoin d'un accès facilité au foncier potentiellement disponible.

Les cédants privilégient la vente; l'acquisition du foncier représente un poids très important dans le projet, qui pèse sur la rentabilité: le retour sur investissement se fait au delà d'une génération. Le foncier pourrait être déconnecté de l'activité.

Développer des incitations fiscales pour la transmission, type exonération fiscale sur les 5 dernières années d'activité du cédant, montant bloqué restitué à la retraite si transmission à un nouvel installé.

Quelles possibilités de développer des démarches collectives pour favoriser l'accès au foncier sur les territoires ? Avec les acteurs territoriaux, avec les acteurs économiques ?

Le propriétaire foncier, généralement attaché à l'agriculture, pourrait être investisseur pour l'agriculture. Il serait enclin à louer et à faire quelques investissements s'il peut retirer un bénéfice de la location, si la rentabilité économique du projet du jeune installé est prouvée.

Propositions:

Attirer des capitaux sur l'agriculture: promouvoir et développer l'acquisition du foncier par des investisseurs privés, en vue de louer pour l'installation.

Promouvoir et développer l'acquisition du foncier par des acteurs publics: ateliers relais.

(problèmes de priorités d'accès, revoir la politique des structures).

Développer les transmissions par locations ventes.

Créer un fonds de garantie de paiement des fermages.

Comment est appréciée l'efficacité de la régulation de l'accès au foncier pour les nouveaux installés par le contrôle des structures ? Quelles propositions d'amélioration seraient à formuler ?

Une politique des structures affichée est nécessaire. Nécessité de suivre les règles écrites et affichées. Pas assez contraignante pour favoriser l'installation. Ne sert qu'en cas de concurrence.

Nécessité de ne pas favoriser la reprise à l'identique; souvent reprise à l'identique pour conserver les droits, alors que des exploitations pourraient être scindées pour permettre un plus grand nombre d'installations.

Réfléchir aux restructurations pour permettre plusieurs installations plutôt qu'agrandissements.

Quelles autres propositions pouvez-vous formuler pour améliorer l'accès au foncier et en particulier inciter davantage les propriétaires à louer à des candidats à l'installation ?

La communication sur la transmission se fait beaucoup par les gens sur le terrain, par les conseillers des chambres, les acteurs locaux, Nécessité d'un partenariat fort avec les chambres, proposition de recréer des comités locaux à l'installation au niveau des CC ou des Pays.

Mais en même temps nécessité de développer les installations de candidats extérieurs aux départements, d'où nécessité d'une politique régionale forte d'ouverture et de promotion de l'installation. Utilité du RDI dans ce cadre.

Le centre de gestion du foncier disponible, en Haute-Vienne, est un outil de repérage, d'orientation du foncier; Généraliser cet outil (base cartographique, rassemblant les données des enquêtes cédants et des audits transmission).

Il ne remplace pas les acteurs de terrain.

Créer un accompagnement pour mettre en relation candidats à l'installation / propriétaires cédant ou offrant. Créer un accompagnement des candidats, type aide pour des candidatures spontanées, pour des premières prises de contact avec d'éventuels cédants, comme pour les demandeurs d'emplois hors agriculture.

Créer un parcours à la cession en parallèle du parcours à l'installation.

Faudrait-il renforcer la prise en compte de la politique de l'installation dans les outils de planification local (SCOT, PLU) ?

La Profession donne des avis généraux sur les SCOT et les PLU, mais pas ensuite sur les projets particuliers à l'intérieur de ces périmètres.

Les bureaux d'étude en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme ne prennent pas en compte l'agriculture, et ne tiennent pas compte des avis émis par la profession; rendre obligatoire un volet agricole, rendre obligatoire la prise en compte des avis de la profession, des chambres d'agriculture, des SAFER, ... Renforcer le rôle des CDCEA. Elles doivent pouvoir influencer sur les PLU (avis conforme).

Autour des villes, les propriétaires ont espoir que les terrains deviennent constructibles; concurrence avec l'agriculture; nécessité de trouver des solutions.

Artificialisation des terres agricoles: taxe de changement de destination du foncier n'est pas suffisamment dissuasive; elle pourrait alimenter un fonds pour l'installation et la modernisation en agriculture.

2. Accompagnement des cédants

Comment améliorer le repérage des cédants ? Dans quels objectifs, avec quelles priorités ? Avec quels outils ?

Comment inciter davantage les cédants à transmettre ?

Quelle mise en relation cédants/futur installé ?

Quelle articulation entre les différents outils pour une meilleure efficacité ?

Mettre en place un Point Info Transmission et un accompagnement des cédants, en parallèle du PII et du parcours à l'installation. Intégrer les conseillers, techniciens,... Rôle des filières. Poursuivre le financement des audits transmission dans ce cadre.

Maintenir les aides PIDIL incitant à la transmission.

Anticiper les transmissions; anticiper le repérage des cédants et les préparer à la cessation d'activité et à la transmission bien avant les deux ans qui précèdent la retraite, 5 ans avant la retraite; inciter à la transmission d'un outil de travail opérationnel: foncier + cheptel, permettant une installation dans de bonnes conditions, formation cédants pour les + de 55ans.

Développer les parrainages. Mettre en place les contrats de génération en agriculture.

3. Transmission hors cadre familial

La LOA 2006 a introduit des dispositifs destinés à encourager la transmission hors cadre familial, en particulier le bail cessible et le fonds agricole qui se sont peu développés. Faudrait-il réfléchir à des améliorations de ces dispositifs pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle ?

Quelles autres propositions d'amélioration seraient à formuler pour faciliter la transmission hors cadre familial ?

Quel accompagnement de la transmission ? Comment faire le lien avec l'accompagnement de l'installation ?

Cessions d'accueil des candidats, découverte du territoire, pour les candidats extérieurs, avec visites guidées des exploitations disponibles: fonctionne bien, à développer.

Développer les ateliers tremplins, les espaces test, les parrainages.

Créer un organisme mettant en relation les cédants et les candidats à l'installation.

Accompagner les candidats dans leur approche et leurs prises de contacts avec les futurs cédants.

Promouvoir les installations des HCF en société: beaucoup d'associés seront à remplacer dans les prochaines années. L'installation en société présente moins de risques. Mais inadéquation avec les projets des candidats qui souhaitent souvent créer leur exploitation.

Promouvoir le parrainage.

Développer les ateliers tremplins.

L'exploitation agricole est trop souvent perçue comme un capital, plus qu'un outil de production ou qu'une entreprise. Il serait utile de faire évoluer les mentalités, de communiquer en ce sens, de faire passer un autre message dans les formations agricoles. (Cela concerne tous les candidats à l'agriculture, CF ou HCF).